

3. Les pays des Antilles bénéficient également des avantages du programme américain – CARIBBEAN BASIN INITIATIVE (CBI).
4. Les pays d'Afrique, des Antilles et du Pacifique (ACP) sont signataires de l'accord commercial avec la COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE) qui a été signé le 28 février 1975 et qu'on désigne sous le nom de Convention de Lomé. Les avantages se résument particulièrement à l'extension de l'accès en franchise pour les produits industriels fabriqués dans les 45 pays membres de l'ACP.

Organismes gouvernementaux

La « Industrial Development Corporation (IDC) »

L'Industrial Development Corporation (Société de développement industriel) a été créée en 1959 pour stimuler, faciliter et entreprendre le développement de l'industrie à Trinité-et-Tobago. Pour s'acquitter de cette tâche, elle a le pouvoir de fournir une aide financière en souscrivant du capital-actions ou du capital d'emprunt, en consentant des prêts ou en garantissant des prêts. Une « boutique d'information générale » a été établie à l'IDC; elle offre de l'aide aux investisseurs locaux et étrangers en traitant les demandes pour les questions suivantes :

- les droits à l'importation et les autres concessions;
- les stimulants pour l'expansion hôtelière;
- les emplacements d'usine et installations;
- les accords techniques/technologiques/de franchise;
- les permis de possession de terre aux étrangers pour pouvoir détenir des actions et être directeurs d'entreprise;
- les permis de travail pour mise en marche; et
- les listes négatives de libération.

En outre, l'IDC fournit un programme de conseil en gestion, de promotion des affaires, de gestion technique, d'assistance, de détermination et préparation de projet, d'aménagement et entretien des terrains industriels et de conseil sur les études préalables aux investissements.